



Avec proposition d'embauche dois-je prendre un aps et avant cds

Par **dup**, le **30/04/2012** à **16:10**

Bonjour,

Je suis étudiant en ESC sur Paris. Après avoir parcouru votre site, je viens auprès de vous suite à de nombreuses questions qui restent sans réponse dans ma tête.

Voici ma situation:

-Je serais diplômé après le jury de Diplôme de juillet 2012 d'un Diplôme Master 2 ESC en finance (ESC faisant partie de la conférence des Grande Ecoles). Mon Ecole peut délivrer une attestions de réussite sous réserve de décision du jury de diplôme (1-Est-ce suffisant pour les dossiers de CDS et APS?)

-Je suis célibataire, nationalité camerounaise en France depuis 2009 (3 ans).

-Dépend du département des Hauts de Seines Nanterre préfecture (2-Est-ce que les procédures de CDS prennent beaucoup de temps dans ce département?)

-J'ai reçu une proposition d'embauche d'un Grand groupe Français:

*Inscrit sur le programme accompagnement de Jeune Diplômé APEC, à postuler sur ce site et obtenue l'entretien pour ce job.

* Pour un métier ne figurant pas dans la liste des 14 métiers non opposables (Financement de projet, en relation directe avec mon Diplôme d'analyste Financier)

*Le salaire est largement au déçu de 1,5 fois le SMIC

* La date de début est en mi-juin 2012 et mon titre étudiant expire le 30/08/2012 (dans 4 mois)

I- Que dois je faire faire dans ma situation?

Certains amis m'ont proposé 3 alternatives:

* Faire d'abord une demande d'APS à la préfecture (3-Je n'ai pas une idée du nombre de temps que ca prend pour l'avoir. Vu que je serais diplômé en juillet, 4- Pourrais je l'obtenir avant le mois de diplomation?). Ensuite demander un CDS une fois la réception de l'APS. Le but ici étant d'avoir plus de chance de réussir son CDS et ne pas se voir opposer la situation de l'emploi en France et le fait que mon métier ne figure pas dans la liste des 14 métiers.

* Faire la procédure de CDS directe et préparer un bon dossier.

Dans les 2 cas précédents, signé avec l'entreprise un CDD en attendant toutes les démarches.

* Confier le dossier à un Avocat (trop coûteux, mais s'il le faut ce n'est pas grave), 5-avez-vous des avocats en particulier à me conseiller?

- Les RH de mon entreprise m'ont déjà envoyé la proposition d'embauche et me propose de la signer et de retourner. En fait je ne sais pas comment leur expliquer la situation, je crains de leur faire peur avec cette tonne de travail administratif. 6-Que dois je leur dire? 7-Comment dois-je m'y prendre avec eux?

II- Qu'en pensez vous de ma situation?

Merci d'avance pour vos réponses.